



Contrat professionnalisation

Par **preparateur**, le **06/12/2008** à **13:49**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat de professionnalisation afin de devenir préparateur en pharmacie, je travaille en alternance école/pharmacie répartie en 12h école / 23h pharmacie.
Mon problème est le suivant:
J'ai 4h de cours le lundi matin, hors ma pharmacie est fermée et ne les compte pas dans mon planning 35h donc mon planning indique 35h alors que sur terrain j'en fais réellement 39h.
Beaucoup d'étudiants sont dans mon cas et leur lundi matin est compté normalement.
L'école est outrée mais ne peut rien faire pour moi.
Que dois je faire ?
Elle me doit donc 4h par semaine depuis maintenant 16 mois.
Est ce considéré comme de l'heure supplémentaire ?
Suis je en droit de réclamer la rémunération de ces heures ?
Merci de me répondre car étant étudiant je n'ai pas les moyens d'avoir un avocat alors que la pharmacie a un des meilleurs ...
Je précise que de nombreuses demandes à l'amiable ont été effectuées afin de mettre mon lundi matin dans mes 35 h mais rien a faire.